

Apprenant que le nouveau membre du Cénacle cultivait aussi la poésie, son ami Hugo le pria de lui lire quelques-unes de ses pièces. Il les déclara magnifiques. Une voix secrète avertissait cependant Sainte-Beuve qu'il ferait mieux de continuer à éplucher les poésies d'autrui que de livrer les siennes à la publicité. Mais Hugo, plus rusé, insistait. A tout prix il voulait le rendre à jamais solidaire de l'école romantique.

(*A suivre*)

### Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu au Bon-Pasteur le 12; à la Pointe aux Trembles, le 14; à Saint-Alphonse, le 16; au couvent de Saint-George, le 18. — Le 31 décembre 1895 nous a fait ses adieux en nous gratifiant d'une tempête de première classe, qui a duré assez longtemps pour permettre à l'année 1896 de commencer sur le même ton. Il est difficile de dire si, ce jour-là, les voitures d'hiver valaient mieux que les voitures d'été. Les deux modes de la commotion étaient représentés. — La condamnation de Shortis a été commuée, et ce bijou formera partie de la collection du pénitencier de St Vincent de Paul.

MANITOBA. — Le parlement a été dissous à la fin de décembre, les élections auront lieu le 15 janvier, et la réunion des chambres, le 24. La dernière réponse du gouvernement manitobain au sujet de la question des écoles est celle du voleur qui plaide non coupable, après avoir été pris en flagrant délit. La loi de 1890, dit le premier ministre de Manitoba, est constitutionnelle, ne lèse pas les droits de la minorité et sera maintenue coûte que coûte. Non seulement M. Greenway veut continuer à opprimer la minorité catholique, mais il mène sa campagne de manière à rendre au gouvernement fédéral la solution de cette question presque impossible. Ce qui arrive aujourd'hui justifie la position prise par M. Angers en Juillet dernier, et le gouvernement doit comprendre qu'il a fait une faute en retardant la législation rémédiatrice.